

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENLÈVEMENT ET LE DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR la soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le projet de règlement 212-12-22 concernant l'enlèvement et le déblaiement de la neige sur le territoire de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre a été adopté lors de la réunion du 5 décembre 2022.

Le projet de règlement est disponible au bureau municipal, situé au 472, Jacques-Cartier pour consultation durant les heures d'ouvertures.

Donné à Rivière-au-Tonnerre, ce 6 ième jour de décembre 2022



Josée Poulin

Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 6 décembre 2022

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 6 décembre 2022.



Josée Poulin

Directrice-générale et greffière-trésorière